

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 22 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

NOR : AGRS1005100A

Par arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en date du 22 février 2010, est autorisée au titre de l'année 2010 l'ouverture d'une première session pour le recrutement de maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Le nombre total de places offertes à cette première session est fixé à 22.

Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) suivantes, conformément au tableau ci-après :

ÉTABLISSEMENT	NUMÉRO de l'emploi	DISCIPLINE	NUMÉRO DE SECTION CNECA
Institut des sciences du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	MC 01-091	Informatique	3
	MC 01-803	Génie microbiologique	4
	MC 01-872	Statistique pour l'industrie agroalimentaire	3
	MC 05-863	Sylviculture	5
Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)	MC 02-155	Biochimie, chimie appliquée à l'œnologie	1
	MC 02-164	Pathologie végétale	2
	MC 02-911	Management stratégique des entreprises	9
Institut supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)	MC 06-613	Physique, physique appliquée aux agro-équipements	3
	MC 06-702	Zootecnie	6
Institut d'enseignement supérieur et de recherche, en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) - campus vétérinaire - campus alimentaire	MC 10-417	Management de la qualité, sécurité, environnement	7
	MC 16-598	Sciences et technologies de l'aliment	4
	MC 16-606	Gestion de l'exploitation agricole	9
Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) - site de la Géraudière	MC 19-913	Management de la qualité, sécurité, environnement	9
Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)	MC 12-563	Imagerie médicale	8
	MC 12-564	Physiologie	7
	MC 12-571	Parasitologie-maladies parasitaires	8
Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles - site de Marseille - site de Versailles (ENSP)	MC 20-914	Spatialisation de projet et démarche écologie	9
	MC 20-915	Ethnoécologie du projet de paysage	9
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)	MC 21-909	Hydraulique	3
	MC 21-916	Hydrologie de surface	2
	MC 21-917	Sciences de l'eau	2

ÉTABLISSEMENT	NUMÉRO de l'emploi	DISCIPLINE	NUMÉRO DE SECTION CNECA
Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFA)	MC 23-918	Economie générale et économie rurale	9

Ces concours de première session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au lundi 29 mars 2010, à 17 heures ;
- la date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au mercredi 31 mars 2010, à midi (le cachet de la poste faisant foi).

La date des épreuves, la composition des jurys et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement) jusqu'à la veille de la première épreuve. Aussi les candidats sont invités à s'informer de cette situation en temps utile auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent.

Tout renseignement complémentaire relatif aux concours peut être obtenu auprès de chaque établissement organisateur dont la liste et les coordonnées sont accessibles à l'adresse suivante : www.sup.chlorofil.fr